

# **AS VILLENES SECTION ESCALADE : REGLEMENT DE SECURITE**

Le règlement de sécurité , précise et complète le règlement d'utilisation de la SAE fixé par la mairie.

L'utilisation de la SAE est réservée au membres de l'AS Villennes section escalade , d'autres grimpeurs peuvent être autorisés à l'utiliser par le bureau.

## **1 ) Accès à la salle :**

### **les jeunes de moins de 15 ans :**

- Non autonomes et non accompagnés d'un adulte membre du club ont uniquement accès au créneaux de cours qui leur sont réservés
- Non autonomes et accompagnés par un adulte membre du club ( considéré comme techniquement autonome ) , peuvent accéder à tous les créneaux horaires sous la responsabilité d'un responsable désigné par le club.
- Autonomes ont accès à tous les créneaux d'ouverture de la salle

### **Les adultes :**

- accès à tous les créneaux horaires pour les grimpeurs autonomes , en cas de manque dans les compétences précisées ci – dessous, il est obligatoire de s'adresser au responsable de séance (RDS) pour suivre une formation.

## **2 ) compétences requises pour être grimpeur autonome sur la SAE :**

- savoir mettre correctement son baudrier
- faire un nœud d'encordement en 8 et son nœud d'arrêt
- utiliser correctement un système d'assurage , en étant capable d'assurer en 5 temps et en dynamique
- savoir grimper en tête , mousquetonner correctement les dégaines et le relais.
- Etre capable de parer efficacement un grimpeur en début de voie dans la salle de difficulté , et en bloc dans la salle de pan.
- Connaître le vocabulaire couramment utilisé en escalade entre grimpeur et assureur

## **3 ) consignes à respecter**

### **a) dans la salle de difficulté :**

- ne pas stationner dans un endroit ou l'on est exposé en cas de chute d'un grimpeur.
- toujours grimper assuré
- parer son grimpeur en début de voie
- mousquetonner toutes les dégaines en place dans la voie
- vérifier mutuellement entre grimpeur et assureur le nœud d'encordement et le système d'assurage.
- redescendre le grimpeur à une vitesse raisonnable après une voie
- passer la corde dans les deux mousquetons du relais

- signaler toute anomalie au responsable de séance : prise dévissée, matériel en mauvais état ...
- ne pas rester trop longtemps dans une voie si d'autres grimpeurs attendent

**b ) dans la salle de pan :**

- veiller à ne pas gêner les autres grimpeurs en stationnant sur les tapis
- assurer une parade au grimpeur risquant une mauvaise chute : position délicate , ballant important , choc contre le pan ect....
- ne pas encombrer encore plus la salle de pan en cas de trop grande affluence : patienter